

Compte de libre passage

Avec le compte de libre passage, vous garantissez votre prévoyance professionnelle et placez votre avoir de libre passage entre de bonnes mains.

Vos avantages

- **Taux d'intérêt attrayant**
Votre avoir de libre passage bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel.
- **Optimisation fiscale**
Votre avoir de libre passage est exonéré d'impôts jusqu'à son versement. Optimisation de la facture fiscale par un retrait échelonné de l'avoir de libre passage.
- **Aucun frais**
Aucun frais ne vous est facturé pour la tenue du compte. Vous recevez gratuitement un relevé de compte à la fin de l'année.
- **Retrait sans perte**
En cas de retrait anticipé de votre avoir de libre passage dans le respect du délai de résiliation conformément au Règlement, vous en disposez sans subir aucune perte, contrairement à un produit d'assurance.

Fonctionnement du compte de libre passage

1^{er} pilier

Prévoyance étatique

Garantie du minimum vital AVS/AI

2^e pilier

Prévoyance professionnelle

Maintien du niveau de vie LAA/LPP

3^e pilier

Prévoyance privée

Complément individuel
Prévoyance liée
Prévoyance libre

Le 2^e pilier du système suisse à 3 piliers assure la couverture retraite, invalidité et décès. En complément du 1^{er} pilier (AVS/AI), il permet le maintien du niveau de vie.

L'ouverture d'un compte de libre passage est recommandée dans les cas suivants:

- Vous vous mettez à votre compte.
- Vous interrompez votre activité professionnelle pour suivre une formation, séjourner à l'étranger ou vous consacrer à votre famille.

- Vous vous accordez un «congé sabbatique».
- Vous avez perdu votre emploi.
- Votre salaire est désormais inférieur au montant minimal assujéti à l'assurance obligatoire (CHF 21'330.00 en 2020).

Dans ces situations, vous percevez votre prestation de libre passage dans le cadre de la prévoyance professionnelle. La loi vous oblige à replacer votre argent dans un but précis. Le compte de libre passage vous le permet.

Informations produits en bref

- Taux d'intérêt préférentiel : Vous obtiendrez le taux d'intérêt actuel auprès de votre Banque Raiffeisen ou sous www.raiffeisen.ch
- Tenue de compte gratuite
- Echéance à l'âge ordinaire de la retraite AVS et en cas de décès

Possibilités de mise à disposition de votre avoir de libre passage :

- Pour acquérir ou faire construire un logement en usage propre ;
- Pour l'amortissement d'une hypothèque sur un logement à usage propre ;
- Au démarrage d'une activité indépendante ;
- Pour le rachat à la caisse de retraite ;
- En cas d'incapacité de travail permanente ;
- Lors d'un départ définitif à l'étranger (toujours sous réserve d'interdiction de paiement en espèces dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE et l'AELE) ;
- Au plus tôt cinq ans avant, ou au plus tard cinq ans après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite AVS.

Votre Banque Raiffeisen vous informe de tout délai de résiliation.

Bon à savoir

Un fond de prévoyance pour une meilleure performance

Vous souhaitez saisir des opportunités de rendement plus élevées sur les marchés financiers internationaux? Dans ce cas, vous avez également la possibilité de placer votre avoir de libre passage dans des fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller afin de déterminer quel fonds correspond à votre objectif de placement : Raiffeisen Pension Invest Futura Yield I, Raiffeisen Pension Invest Futura Balanced I, Raiffeisen Pension Invest Futura Growth I ou Raiffeisen Pension Invest Futura Equity I.

Une protection judicieuse contre les risques

Vous êtes assuré auprès d'une caisse de retraite contre les risques de décès et d'invalidité. En cas de changement d'institution de prévoyance ou de résiliation de votre contrat de travail, cette protection n'est, dans certaines circonstances, plus assurée ou ne convient plus à vos besoins. Assurez votre famille et vous-même à moindre frais avec la solution d'assurance de Raiffeisen qui vous convient.

Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

www.raiffeisen.ch/prevoyance